



DEMARCHAGE ISOLATION DES LOGEMENTS

Actuellement, les propriétaires de logements individuels sont victimes de campagnes de démarchage téléphonique intenses les invitant à réaliser des travaux de performance énergétique. Le Conseil départemental et l'ADIL du Puy-de-Dôme reçoivent ces derniers temps de nombreux appels de particuliers s'interrogeant sur ces pratiques, les démarcheurs annonçant parfois une initiative provenant du gouvernement, du Département, de la Maison de l'Habitat ou même de l'ADIL. Ces méthodes sont inacceptables, les organismes publics ou d'intérêt général n'effectuent pas de démarchage téléphonique, ni de porte-à-porte !

Des dispositifs d'aide et d'accompagnement existent mais il convient de bien s'informer auparavant !

Quelques remarques et conseils :

- Certaines démarches commerciales vous pressent à signer rapidement les devis sans vous accorder suffisamment de temps pour réfléchir. Ce manque de réflexion peut être très dommageable pour votre projet de rénovation : les équipements proposés ne sont peut-être pas adaptés à votre logement, les travaux ne sont peut-être pas utiles...
- N'acceptez jamais de donner votre accord sur une proposition dans la foulée d'un démarchage (physique ou téléphonique). Ne rien signer, ni payer le jour même : attendez l'expiration d'un délai de 7 jours avant de verser un acompte à un professionnel.
- N'acceptez pas de devis antidaté car cela raccourcit le délai de rétractation de 14 jours qui débute à la signature du devis.
- Exigez systématiquement un devis précis préalablement à la réalisation des travaux, qui reprend bien les exigences pour bénéficier des aides financières : date de visite préalable du logement, performances techniques des matériaux et équipements...
- Prenez le temps de comparer ce devis avec celui d'autres professionnels.
- Contactez rapidement les conseillers de l'**ADIL Espace INFO ENERGIE du Puy-de-Dôme** pour faire le point sur la pertinence des travaux proposés et l'adéquation des devis et votre éligibilité aux aides annoncées.

L'**ADIL Espace INFO ENERGIE du Puy-de-Dôme** intervient auprès des particuliers pour leur apporter des conseils neutres et gratuits sur toutes leurs questions liées au logement et à la maîtrise de l'énergie.